

## APPEL A CONCURRENCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

### Objet : Marché des artistes organisé par les commerçants de Lège

- Cette manifestation est ouverte aux artistes, artisans, créateurs, producteurs devront proposer au public des œuvres, sculptures, objets, produits fait main et par la personne elle-même.  
Aucune revente de produits, articles, objets n'est autorisée sur la manifestation

Cette manifestation est ouverte aux associations, artisans, artistes indépendants, producteurs, créateurs qui souhaitent proposer à la vente leurs propres œuvres, articles et produits.

#### Présentation de la manifestation :

- Soirée gastronomique
- Marché des créateurs
- Animation musicale
- 

#### 1 Dates/ horaires/ des manifestations :

- Samedi 7 juin de 19h00 à 00h00 / Parvis de la mairie de Lège
- Vendredi 25 Juillet de 19h00 à 00h00 / parvis de la mairie de Lège

\* Présence obligatoire de l'exposant sur son stand (sauf maladie ou imprévu)

\* **L'exposant est libre de choisir la date ou les dates de son choix**

#### 2- Conditions :

##### Dates et horaires d'ouverture :

Le créateur aura l'obligation d'exploiter son stand 2025 le Samedi 7 juin et/ou le Vendredi 25 Juillet 2025 de 19h00 à 00h00

Présence obligatoire de l'exposant sur son stand (sauf maladie ou imprévu)

#### 3 -Installations mises en place :

Samedi 7 juin à partir de 16h30

Vendredi 25 Juillet 2025 à partir de 16h30

Les exposants, exposent avec leur propre matériel.

#### **4- Statut de l'exposant**

- Artiste libre
- Artisan inscrit à la Chambre des Arts et Métiers
- Artiste inscrit à la Maison des Artistes
- Association loi 1901 (loisirs créatifs)
- Commerçant
- Auto entrepreneur (statut en rapport avec les arts créatifs)

#### **5/ Electricité :**

Une prise 16 A sera mis a disposition pour chaque exposant.

#### **6- Assurance :**

L'exposant contractera une assurance visant à couvrir les dommages qui pourraient être occasionnés de son fait aux structures et matériels mis à sa disposition ainsi qu'au public accueilli sur le site, mais aussi couvrant tous les éléments mobiles ou autres lui appartenant et couvrant les risques que lui-même ou son matériel encourent ou font courir à des tiers.

#### **7- Tarif redevance pour la période d'exploitation :**

53 euros les 3m x 3m par chèque ou espèce à l'ordre du trésor public, à restituer au service animation directement, ou à envoyer par courrier (envoi recommandé avec accusé de réception) au 79 avenue de la Mairie 33950 Lège Cap Ferret.

**Une date vous sera donner pour effectuer le paiement. Un paiement ne peut pas être effectué avant la commission d'attribution des places.**

**En cas d'absence sur la manifestation, le remboursement ne peut s'effectuer que sur justificatif médical sous 8 jours.**

#### **8- Constitution du dossier – pièces à fournir :**

- Lettre de candidature avec présentation du candidat et de son activité, accompagnée de photos présentant les œuvres ou réalisations.
- Pour les artistes libres : copie du Numéro Siret ou Siren.
- Pour les artisans inscrits à la chambre des Arts et Métiers : copie de l'attestation d'inscription au registre des Métiers.
- Pour les artistes inscrits à la Maison des Artistes : copie de l'attestation d'inscription à la Maison des Artistes.
- Pour les associations loi 1901 : copie de la parution au Journal officiel.
- Pour les commerçants : justificatif SIRET ou SIREN.
- Pour les autoentrepreneurs : justificatif INSEE
- Copie de l'attestation d'assurance en cours de validité.
- Carte de commerçant ambulant

#### **9- Sélection**

- L'organisateur analyse les propositions selon les critères suivants :
  - Qualité des prestations proposées
  - Créations artisanales

- Le rejet d'une demande d'admission ne donne lieu au versement d'aucune indemnité au titre de dommages et intérêts notamment.
- La participation à l'évènement « marchés nocturnes saison 2025 » ne donnera en aucun cas garantie d'une participation future à cette manifestation.
- A l'issue de la commission de sélection, les commerçants de Lège attribueront les places aux créateurs
- Après acceptation de leur dossier, les candidats retenus recevront une confirmation d'inscription par mail.
- La participation à de précédentes éditions ne crée en faveur de l'exposant aucun droit de non concurrence.

Pour conserver l'attractivité de cet évènement, l'organisateur se réserve le droit :

- ✓ De limiter le nombre d'exposants par spécialité,
- ✓ De modifier chaque année l'emplacement des participants

**10- Date limite de réception des dossiers :**

Les dossiers devront être transmis **jusqu'au 2 Mai 2025** par mail avec accusé réception à Gwendoline CATUSSE <lebassingourmand@gmail.com> ou par courrier postal (envoi en recommandé avec accusé de réception) à l'adresse suivante :

Mairie de Lège-Cap Ferret Service Animation - 79 avenue de la Mairie - 33950 LEGE-CAP FERRET.

Les personnes retenues seront avisées par le service animations. Ce dernier sera chargé d'établir et de transmettre les dossiers d'inscription définitifs aux personnes retenues.

**AFFICHÉ LE : 17/02/2025**